Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La bonne santé financière des communes s'est maintenue en 2007

La situation générale des finances communales en 2007, année de bonne conjoncture économique, continue à être jugée «bonne» par l'autorité de surveillance. Le résultat d'exploitation consolidé, après amortissement financier, reste fortement excédentaire. Degré d'autofinancement élevé, dépenses courantes maîtrisées, diminution de la dette publique nette, sont autant d'indicateurs financiers qui témoignent de l'excellente santé financière des communes vaudoises.

En 2007, année marquée par un rattrapage fiscal comme pour 2006, la marge brute d'autofinancement des communes - de 594.8 millions - reste à un excellent niveau. Elle augmente même de 60.3 millions par rapport à 2006.

La part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux présente un ratio élevé, le degré d'autofinancement étant de 125%, permettant pour la quatrième année consécutive une diminution sensible de la dette publique nette des communes vaudoises.

Au chapitre des investissements, l'année 2007 se caractérise par une forte reprise avec une augmentation de 16.98% des dépenses (8.15% sans la Ville de Lausanne). Comme pour l'année 2006, les investissements sont globalement totalement autofinancés et présentent un excédent de financement de 119 millions (127.8 millions en 2006).

L'endettement brut (soit la totalité des engagements financiers des communes) par habitant atteint 8465 francs, soit une faible diminution de 0,11% par rapport à 2006. L'endettement net (endettement brut diminué des actifs financiers dont disposent les communes) est de 2,23 milliards (2,36 milliards en 2006). Le tassement de l'endettement net témoigne d'une hausse des liquidités financières des communes.

Comme depuis 2004, celles-ci ont continué à profiter de taux d'intérêt historiquement bas en réduisant leurs coûts moyens sur la dette brute à 2,91% (contre 2.93% en 2006). Ainsi les intérêts passifs par tête sont passés de 375 francs en 1995 à 246 francs en 2007 (250 en 2006).

Naturellement, ces chiffres valent pour les communes prises dans leur ensemble. Des disparités réelles existent entre elles : certaines ont ainsi dû augmenter leur niveau d'imposition.

Le Conseil d'Etat salue la bonne santé des finances communales. Celui-ci continuera à accorder, en raison de l'actuelle crise économique, la plus grande attention à l'évolution de la situation financière des communes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 décembre 2008

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etatr, 021 316 41 51 Fabrice Weber, directeur de l'autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo), 021 316 45 48